Document généré le 15 juil. 2025 17:48

Les Cahiers de droit

Livres reçus

Volume 30, numéro 4, 1989

URI : https://id.erudit.org/iderudit/042997ar
DOI : https://doi.org/10.7202/042997ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)
1918-8218 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

(1989). Livres reçus. *Les Cahiers de droit*, *30*(4), 1043–1044.
https://doi.org/10.7202/042997ar

Tous droits réservés © Faculté de droit de l'Université Laval, 1989

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Livres reçus

La région de Bruxelles-capitale, collectif du Centre d'études constitutionnelles et administratives, Bruxelles, Établissements Émile Bruylant, 1989, ISBN 2-8027-0455-9.

Mélanges Louis-Philippe Pigeon, Collectif, Montréal, Wilson & Lafleur (coll. bleue), 1989, ISBN 2-89127-116-5.

Le bail du logement : analyse de la jurisprudence, par Thérèse Rousseau-Houle et Martine de Billy, Montréal, Wilson & Lafleur, 1989, 328 p., ISBN 2-89127-126-2.

Une grille d'analyse pour le droit du Québec, 2e éd., par Guy Tremblay, Montréal, Wilson & Lafleur, 1989, 58 p., ISBN 2-89127-127-0.

La compagnie au Québec. Les aspects juridiques, par Maurice et Paul Martel, Montréal, Wilson & Lafleur/Martel Ltée, 1989, 1 019 p., ISBN 2-920831-06-2.

Fiscalité des particuliers, par André Lareau et Doris Savard, Montréal, Wilson & Lafleur (coll. aide-mémoire), 1989, 126 p., ISBN 2-920831-07-0.

Financement privé d'entreprises par voie d'emprunt, par Lucie Houde, Montréal, Wilson & Lafleur (coll. aide-mémoire), 1989, 98 p., ISBN 2-920831-05-4.

Saisie avant jugement, par Louise Jacques, Montréal, Wilson & Lafleur (coll. aide-mémoire), 1989, 55 p., ISBN 2-89127-128-9.

Annuaire canadien de droit international/The Canadian Yearbook of International Law, volume XXVI, 1988, sous la direction de Charles B. Bourne, Vancouver, The University of British Columbia Press, 1989, 499 p., ISBN 0-7748-0323-1, ISSN 0069-0058, 60 $.

Langue et droit. Actes du premier congrès de l'Institut international de droit linguistique comparé, sous la direction de Paul Pupier et José Woehrling, Montréal, Institut international de droit linguistique comparé, 1989, 641 p., ISBN 2-89127-129-7.

Interrogatoires avant enquête, par Michel Sylvestre, Montréal, Wilson & Lafleur (coll. aide-mémoire), 1989, 112 p., ISBN 2-89127-138-6.

Santé et sécurité du travail, collectif, Montréal, Wilson & Lafleur (coll. aide-mémoire), 1989, 70 p., ISBN 2-89127-135-1.

Accidents du travail et maladies professionnelles, collectif, Montréal, Wilson & Lafleur (coll. aide-mémoire), 1989, 92 p., ISBN 2-89127-136-X.

Régie du logement : prolongation de bail et fixation de loyer, par Marc Lavigne et Christiane Mathieu, Montréal, Wilson & Lafleur (coll. aide-mémoire), 1989, 85 p., ISBN 2-89127-130-0.

Recueil de jurisprudence. Droit des biens, par Gérald Goldstein et Denys-Claude Lamontagne, Montréal, Éd. Thémis, 1989, 692 p., ISBN 2-920376-72-1.

Recueil d'arrêts en preuve pénale, par Jacques Bellemare et Louise Viau, Montréal, Éd. Thémis, 1989, 690 p., ISBN 2-920-376-26-8.

Les Cahiers de Droit, vol. 30, nº 4, décembre 1989, p. 1043-1044
(1989) 30 *Les Cahiers de Droit* 1043

Les volumes proposés peuvent être consultés au secrétariat des *Cahiers de Droit*, bureau 7133 (Pavillon Charles-De Koninck).

Si la recension de l'un d'eux vous intéresse, veuillez en informer Christiane Truchon au numéro de téléphone 656-5253.

Nous vous rappelons que vous disposez d'un délai de six mois pour remettre votre recension.

Le livre recensé demeure la propriété de la personne qui en a fait la recension.